



Union Nationale des Syndicats **A**utonomes



BRÈVES EUROPÉENNES N° 15

Le traité de Lisbonne : processus de ratification en Allemagne....

La Cour constitutionnelle allemande estime que "les droits de co-décision du Parlement allemand doivent être clairement inscrits dans la loi" afin que "l'UE n'outrepasse pas ses compétences".

La Cour constitutionnelle allemande a suspendu, mardi 30 juin, en l'état le processus de ratification du Traité de Lisbonne, réclamant une loi pour garantir les droits du Parlement allemand. La Cour a jugé que le Traité de Lisbonne était "compatible avec la Loi fondamentale" (Constitution allemande), mais elle a aussi estimé que des paramètres législatifs faisaient encore défaut.

Les juges constitutionnels ont estimé qu'il y avait "un déficit de démocratie structurel" au niveau de l'Union européenne et que, pour cette raison, les droits de co-décision du Parlement allemand devaient être clairement inscrits dans une loi: afin de "garantir l'effectivité du droit de vote" des citoyens allemands **et de "veiller" à ce que l'Union européenne "n'outrepasse pas les compétences qui lui ont été octroyées"**.

"Les outils de ratification de la République fédérale d'Allemagne pour le Traité de Lisbonne ne peuvent être déposés tant que n'est pas entrée en vigueur la nécessaire mise en oeuvre légale des droits de participation parlementaire", ont estimé les juges.

"Pour résumer, on pourrait dire: la Constitution dit oui au Traité de Lisbonne mais exige au niveau national un renforcement de la responsabilité du Parlement en matière d'intégration", a déclaré le vice-président de la Cour constitutionnelle, Andreas Vosskuhle, en énonçant l'arrêt de la Cour.

Cette décision devrait donc avoir un impact sur le calendrier du processus de ratification par les 27 pays membres de l'Union européenne. La Cour constitutionnelle est toutefois "confiante" que le Parlement allemand "surmontera rapidement le dernier obstacle" à la ratification du Traité par l'Allemagne, a déclaré M. Vosskuhle.

Selon une porte-parole du groupe parlementaire social-démocrate (SPD) au Bundestag, le texte de cette "loi d'accompagnement" au Traité de Lisbonne sera examiné en première lecture lors d'une session extraordinaire le 26 août, dans le but d'une adoption le 8 septembre.

Juillet 2009

<http://itefa.unsa.org>



PARLEMENT : toujours « conservateur » après les élections

Les partis de droite ont remporté une victoire sur les socialistes lors des récentes élections européennes, à l'issue d'un scrutin marqué par un nouveau record d'abstention, 56,45% environ.

Le Parlement européen reste à droite. La nouvelle législature aura de nombreux dossiers à traiter, qu'il s'agisse de la réforme de la régulation financière en Europe, de l'environnement, de l'agriculture, l'énergie ou de la délicate question de l'élargissement à d'autres pays.

Conservateurs en tête

Selon des estimations publiées par le Parlement européen, les conservateurs du Parti populaire européen (PPE) remporteraient 267 sièges sur un total de 736, contre 288 élus sur 785 dans l'hémicycle sortant. Ce qui représente une très légère baisse en pourcentage (36,28% contre 36,69%). Sans compter les conservateurs britanniques et tchèques qui ont annoncé qu'ils faisaient sécession, le PPE arrive malgré tout loin devant les socialistes (159).

Ces derniers pourraient cependant regagner un peu de terrain grâce à la vingtaine d'élus du Parti démocrate italien qui devraient rejoindre le groupe. Derrière conservateurs et socialistes viennent les libéraux, quasi stables avec 81 élus, et les Verts qui font une percée avec 54 élus, contre 43 dans l'hémicycle sortant.

En Allemagne, pays qui envoie le plus gros contingent d'eurodéputés au Parlement européen (99), les conservateurs de la chancelière allemande Angela Merkel et leurs alliés sont largement en tête avec 37,9% des suffrages, devant les sociaux-démocrates qui essuient une défaite historique (20,8%).

En France, le parti de droite UMP du président Nicolas Sarkozy (28,3 à 28,5%) est également victorieux, devant les socialistes (16 à 16,8%) rattrapés par les écologistes de Daniel Cohn-Bendit, qui créent la surprise.

En Italie, le parti de Silvio Berlusconi remporte aussi la victoire mais sans atteindre son objectif de remporter 40% des voix (36%). En Espagne, la droite bat aussi d'une courte tête les socialistes du Premier ministre José Luis Zapatero.

Victoire inattendue aussi de la droite au Portugal, pays du président de la Commission européenne José Manuel Barroso, face aux socialistes du Premier ministre José Socrates.

Juillet 2009

<http://itefa.unsa.org>



Défaite du Labour

En Grande-Bretagne, le Labour du Premier ministre Gordon Brown a subi de son côté une importante défaite (16%), relégué à la troisième place derrière les conservateurs (27%) et le parti europhobe Ukip (17%), selon des calculs de la *BBC*. Ce bon score de Ukip est à l'image des quelque 18% glanés en Autriche tant par l'euroseptique Hans Peter Martin que par les deux listes d'extrême droite.

D'autres formations extrêmes ont progressé lors de ce scrutin. Pour la première fois, la Grande-Bretagne a élu un eurodéputé issu d'un parti d'extrême droite, le BNP.

Le parti islamophobe de Geert Wilders aux Pays-Bas avait remporté dès jeudi 17% des voix et quatre sièges. En Hongrie, le parti d'extrême droite Jobbik peut prétendre à un ou deux sièges. En Slovaquie, les ultranationalistes du SNS devraient obtenir leur premier siège. En Roumanie, le Parti de la Grande Roumanie (PRM, extrême droite) obtiendrait deux sièges.

Barroso conforté

Même si cela ne devrait pas chambouler l'équilibre politique de l'hémicycle strasbourgeois, selon les analystes, ces petits partis pourront désormais donner plus facilement de la voix dans l'hémicycle strasbourgeois.

La victoire des conservateurs devrait assurer à José Manuel Barroso un nouveau mandat de 5 ans à la tête de la Commission européenne. La plupart des dirigeants des 27 pays de l'UE se sont déjà prononcés en sa faveur.

Même si les prérogatives du Parlement se sont renforcées ces dernières années et devraient s'élargir encore avec l'entrée en vigueur espérée du traité de Lisbonne d'ici 2010, les eurodéputés ne désignent pas la Commission européenne. Ils ne font qu'entériner le choix des capitales. Cette absence d'enjeu clair alimente l'abstention aux européennes, en hausse constante depuis 1979.



M
N

Juillet 2009